

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1890

6 août 2013

SOMMAIRE

Acrelux S.à r.l.	90687	LHW S.A. - SPF	90703
Ad Vitam Investment	90711	Liberty Properties S.à r.l.	90711
Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.à r.l. ..	90718	Prolitek Sàrl	90676
Airport S.à r.l.	90718	Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l.	90688
Aksolux S.à r.l.	90688	Standard Life Investments Global SICAV	90689
Alcoa Global Treasury Services S.à r.l. ...	90683	Strauss Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	90689
Algohal S.à r.l.	90718	TCP Lux Eurinvest S.à r.l.	90697
Alison Investments S.A.	90719	Temple Fortune Shipping and Investment Company S.A.	90696
Alleray S.à r.l.	90687	Ternium S.A.	90701
Alma Santa S.à r.l.	90719	Thaleya S.A.	90698
Alter Echos S.à r.l.	90675	Theophrastus S.A.	90698
Altice VII Bis S.à r.l.	90683	The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe	90696
Amantea Finco S.à r.l.	90678	The Turquoise Fund	90697
Ambrent Investments S.à r.l.	90679	Thonning Design S.A.	90682
Ambrew S.A.	90718	TMD Friction Group S.A.	90674
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l.	90720	TMD Friction Holdings (Lux) S.à r.l.	90699
AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l.	90720	Transport Team Lux S.A.	90679
AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l.	90719	Tromed S.A.	90698
AMP Capital Investors (BAA Toggle Hold- co) S.à r.l.	90719	TSUME	90674
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l.	90719	Twist Beauty International Holdings S.A.	90695
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l.	90720	Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle	90674
AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l.	90720	United Re (Europe)	90701
Anero Invest S.à r.l.	90711	Vador Investments S.A.	90675
Ariodante	90720	Vador Investments S.A.	90675
Awyoce	90720	VBC Immo S.à r.l.	90715
bluO Holding F2	90715	Venus GP S.à r.l.	90702
Dehus Investments S.C.A.	90676	Victory (Orange) S.à r.l.	90699
Eur@fnet S.A.	90686	WIHSA Holdings S.A.	90702
except Group SE	90718		

ULPA, Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen.

R.C.S. Luxembourg F 4.559.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 16 avril

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 16 avril que le siège de l'Association Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle (en abrégé «ULPA»), est transféré au 25-27, Zone Industrielle Kehlen, L-8287 Kehlen.

Par conséquent, l'article 22 des statuts de l'Association Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle (en abrégé «ULPA») est modifié comme suit:

«Le siège de l'association est fixé dans la commune de Kehlen. L'association peut entretenir des bureaux, lieux de réunion ou ailleurs qu'à son siège».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 16 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081470/19.

(130099590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

TSUME, Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 151.925.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013081467/11.

(130099688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la société prises en date du 7 juin 2013

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société tenue le 7 juin 2013 à Luxembourg, l'actionnaire a décidé de renommer, avec effet du 7 juin 2013, les membres du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), pour un mandat qui arrivera à son terme à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant en 2013.

Par conséquent, à compter du 7 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Société sera composé des membres suivants:

- Koji Nishihara;
- Kazuhiro Iwata;
- John Hudson;
- Jorma Antero Halonen; et
- Malcolm Hartland.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 juin 2013.

TMD Friction Group S.A.

John Hudson / Mal Hartland

Référence de publication: 2013081455/24.

(130100062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vador Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.798.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 mars 2013

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Natalia VENTURINI, employée privée, née le 22 mai 1970 à Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

VADOR INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013081484/24.

(130100269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vador Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.798.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mars 2013

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

VADOR INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013081485/16.

(130100269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Alter Echos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 40.301.

—
Suivant acte de cession sous seing privé à la date du 27 mai 2013 l'association sans but lucratif AUDIOPAX a cédé neuf parts sociales lui ayant appartenues à l'association sans but lucratif GRAFFITI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour Alter Echos s.à.r.l

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2013082299/14.

(130100397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Dehus Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.646.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 28 mai 2013.*

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans à compter des présentes résolutions dans les bureaux de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013082306/16.

(130100882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Prolitek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22B, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 172.006.

L'an deux mil treize

Le dix-sept mai.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Laszlo NIMMERFOLL, indépendant, né à Budapest le 23 novembre 1955 (No. Matricule 19551123734), demeurant à B-6870 Vesqueville, 17 rue de la Vacherie.

2) Madame Dominique Marie HÉNUSET, enseignante, née à Huy (Belgique) le 20 mars 1960, demeurant à B-4500 Huy, 47 Avenue de Vianden.

3) Monsieur Denis SBARDELLA, ingénieur, administrateur délégué d'une société, né à Liège (Belgique) le 8 juin 1956, demeurant à B-4460 Grâce Hollogne, 2 rue Lamaye.

Lesquels comparants déclarent que le nommé sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «PROLITEK Sàrl» (Matricule 20122439985), avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 22b, rue des Tilleuls;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B 172.006;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2012, publié au Mémorial C de 2012, page 131.362.

Ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur Laszlo NIMMERFOLL, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Madame Dominique Marie HÉNUSET, prédite, ici présente et ce acceptant, TRENTE-TROIS (33) parts sociales, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «PROLITEK sàrl».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 4.125.-), montant que Monsieur Laszlo NIMMERFOLL, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution:

Monsieur Laszlo NIMMERFOLL, prédit, déclare... céder et transporter à Monsieur Denis SBARDELLA, préd... ici présent et ce acceptant, TRENTE-TROIS (33) parts sociales, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «PROLITEK sàrl».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 4.125.-), montant que Monsieur Laszlo NIMMERFOLL, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde

Troisième résolution:

Les associés décident de modifier l'objet social, qui aura la teneur suivante:

La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- le commerce en général et en particulier tout ce qui concerne l'éclairage
- la construction, la gestion et l'entretien d'immeubles
- l'exploitation d'un bureau d'Engineering informatique

* Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement. La société a également pour objet l'acquisition et la gestion dans la plus large acceptation des termes, biens et droits, meubles et immeubles, corporels ou incorporels, l'exploitation civile ou commerciale et la mise en valeur, en tout ou en partie, de tous les biens présents ou futurs lui appartenant ou dont elle est dépositaire ou détentrice.

* Elle peut également acquérir, échanger, vendre, louer, leaser tout bien mobilier, matériel, équipement ou tout bien immobilier, importer ou exporter tout bien immobilier, importer ou exporter tout bien en vue de la réalisation de son objet.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission du gérant Monsieur Laszlo NIMMERFOLL, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé gérant unique de la société Monsieur Denis SBARDELLA, ingénieur, administrateur délégué d'une société, né à Liège (Belgique) le 8 juin 1956, demeurant à B-4460 Grace Hollogne, 2 rue Lamaye, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Cinquième et Dernière résolution:

Les associés décident de faire une refonte des statuts avec le texte suivant:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «PROLITEK Sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rombach-Martelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- le commerce en général et en particulier tout ce qui concerne l'éclairage
- la construction, la gestion et l'entretien d'immeubles
- l'exploitation d'un bureau d'Engineering informatique

* Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement. La société a également pour objet l'acquisition et la gestion dans la plus large acceptation des termes, biens et droits, meubles et immeubles, corporels ou incorporels, l'exploitation civile ou commerciale et la mise en valeur, en tout ou en partie, de tous les biens présents ou futurs lui appartenant ou dont elle est dépositaire ou détentrice.

* Elle peut également acquérir, échanger, vendre, louer, leaser tout bien mobilier, matériel, équipement ou tout bien immobilier, importer ou exporter tout bien immobilier, importer ou exporter tout bien en vue de la réalisation de son objet.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts-sociales de CENT-VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Laszlo NIMMERFOLL	34 parts sociales
Madame Dominique Marie HÉNUSET	33 parts sociales
Monsieur Denis SBARDELLA sociales
Total:	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils sont nommés pour durée illimitée, sauf révocation par assemblée générale.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8832 Rombach-Martelage, 22B rue des Tilleuls.
- Est nommé gérant unique de la société Monsieur Denis SBARDELLA, ingénieur, administrateur délégué d'une société, né à Liège (Belgique) le 8 juin 1956, demeurant à B-4460 Grace Hollogne, 2 rue Lamaye, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale est estimé approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nimmerfoll, Hénuset, Sbardella, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6713. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 30 mai 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013082313/126.

(130100858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Amantea Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 177.971.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 21 juin 2013, que 12.500 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

637.500 parts sociales ordinaires à W2005/Thirty-Three B.V. ayant son siège social au 1161, Strawinskylaan, 1077 Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre of Commerce sous le numéro 18355811;

612.500 parts sociales préférentielles à Omicron RE B.V. ayant son siège social au 7 Dam, F-6^e, 1012JS Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre of Commerce sous le numéro 19403143.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amantea Finco S.à r.l.
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2013082334/20.

(130101628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Ambrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.875,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.214.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 21 juin 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 15 avril 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 15 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2013082335/18.

(130101496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Transport Team Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 178.067.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hans-Dieter KIMMUNG, Transportunternehmer, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Schopenhauerstrasse 1.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "TRANSPORT TEAM LUX S.A." gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Betreibung eines Transportunternehmens.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die An gelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Freitag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr – Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiten.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn Hans-Dieter KIMMUNG gezeichnet.

Dieselben Aktien wurden vom vorerwähnten Gesellschafter nur in Höhe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) in bar eingezahlt, so dass die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde. In diesem Zusammenhang hat der amtierende Notar auf die Bestimmungen von Artikel 43 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufmerksam gemacht betreffend die Form der Aktien, die das gesamte gezeichnete Aktienkapital darstellen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung vom Jahre 2018 wird ernannt:

Herr Hans-Dieter KIMMUNG

Zweiter Beschluss

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2018 wird ernannt:

die Gesellschaft Bureau DB et JK S. à r. l., mit Sitz in L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains, eingetragen im Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 154.934.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5532 Remich, 9, rue Enz.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. KIMMUNG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2013. Relation: REM/2013/989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 14. Juni 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013082317/182.

(130100775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Thonning Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 35, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.656.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 03.05.2010

3) Les administrateurs Monsieur von Bonkewitz Mathias demeurent à 35, Kohlenberg L-1870 Luxembourg et Monsieur Konsbruck Gilles demeurent à 12, rue des Promenades L-5973 Itzig et l'administrateur-délégué Madame von Bonkewitz

Henriette demeurant à 35, Kohlenberg L-1870 Luxembourg sont réélus pour un mandat de 6 ans, se terminant donc lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

4) Le commissaire aux comptes Monsieur Thill René demeurant à 6, rue Bartholmy L-1216 Howald est réélu pour un mandat de 6 ans, se terminant donc lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

Madame von Bonkewitz / Monsieur von Bonkewitz

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2013082315/16.

(130101417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Alcoa Global Treasury Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 155.175.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.168.

Il résulte d'un extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 juin 2013 que:

- Patrick Arnegger, démissionne en tant que gérant à compter du 19 juin 2013.

- Lluís M. Fargas Mas, né le 30 janvier 1966 à Reus (Espagne), Vice Président Tax and Corporate Development Europe, demeurant professionnellement au 31-33, Avenue Giuseppe Motta, CH-2002 Geneva, Suisse, est nommé en tant que gérant à compter du 19 juin 2013.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082325/14.

(130101907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Altice VII Bis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.001.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, with registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 1350, represented by its general partner, NEXT GP LIMITED, with registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 52145 itself represented by Jeremie BONNIN (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Altice VII Bis S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis KESSELER on 4 June 2013, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to two million Euro (EUR 2,000,000) through the issuance of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) new shares (the "New Shares"), having a nominal value of € 1 (one Euro) each;

2. Subscription and payment of the New Shares;

3. Amendment and restatement of Article 6.1 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote of the Sole Shareholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of € 1,987,500.- (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to bring it from its current amount of € 12,500 (twelve thousand Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of € 1 (one Euro) each, to the amount of € 2,000,000 (two million Euro) by the issuance of an aggregate number of 1,987,500 (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares (the "New Shares"), having a nominal value of € 1 (one Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind.

Subscription - Payment

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed (the "Proxy Holder"), acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of ALTICE VII S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.725 ("AVII") by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxy Holder may not be considered as shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Proxy Holder declares to subscribe all the New Shares in the name and on behalf of AVII representing a total amount of € 1,987,500 (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) and to make payment in full for such New Shares by the contribution of the shares of the following companies (the "Contributed Shares").

(i) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by Altice Africa S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 0150942;

(ii) 79,000 shares issued by Auberimmo SAS, a French société par actions simplifiée unipersonnelle with registered office at 29 Rue de la Motte, 93300 AUBERVILLIERS (France), registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny under number B 512 678 699 and with a share capital of Euros 100,000; and

(iii) 1 share issued by Minion Corporation N.V a company existing under the laws of Curacao, with registered office at Lanhuis Joonchi, Kaya richard J. Beaujon z/n, Curacao,, registered with the Curacao Chamber of Commerce & Industrie under number 81151.

It results from the contribution agreement dated 6 June 2013, duly signed by AVII and the Company (the "Transfer Agreement") that the Contributed Shares have been transferred to the Company.

According to the valuation report issued on 6 June 2013 by AVII (the "Valuation Report"), the value of the Contributed Shares, contributed in exchange of the New Shares amounts to EUR 1,987,500.- (one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro).

The copy of the Valuation Report, after having been signed ne varietur by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the members' meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot all the New Shares to AVII.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to modify and restate Article 6.1 the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at two million Euros (EUR 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to grant power to any manager, Mr. Laurent GODINEAU or any other employee of Quilvest Luxembourg Services, with registered address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, and any lawyer from the law firm LUTHER, established at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to update the Company's shares register.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand eight hundred (2,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, ayant son siège social à 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 1350, représentée par son general partner, la société NEXT GP LIMITED, ayant son siège social à 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 52145 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de la société «Altice VII Bis S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notariée reçu par Maître Francis KESSELER en date du 4 juin 2013, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg (la «Société»).

II - Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de € 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de € 12.500 (douze mille cinq cent euros) au montant de € 2.000.000 (deux millions d'euros) par la création et l'émission de 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de €1 (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts»);

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales émises;

3. Modification et refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

L'assemblée générale des Associés ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime de l'associé unique les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de € 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de € 12.500 (douze mille cinq cent) divisé en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de € 1 (un euro) chacune, à un montant de € 2.000.000 (deux millions d'euros) par l'émission de 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de € 1 (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Souscription - Libération

Comparaît alors Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde (le «Mandataire»), susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter ALTICE VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725 («AVII»), en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte d'AVII à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de € 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros) et de les libérer intégralement par l'apport des actions des sociétés suivantes (les «Actions Apportées»):

(i) 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales émises par la société Altice Africa S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0150942;

(ii) 79.000 actions émises par Auberimmo SAS, une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français ayant son siège social au 29 Rue de la Motte, 93300 AUBERVILLIERS (France), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 512 678 699 et ayant un capital social d'un montant de Euros 100,000; et

(iii) 1 action émise par Minion Corporation N.V, une société constituée sous les lois de Curaçao, ayant son siège social à lanhuis Joonchi, Kaya richard J. Beaujon z/n, Curaçao, immatriculée auprès de la Curaçao Chamber of Commerce & Industrie sous le numéro 81151.

Il résulte de la convention d'apport datée du 6 juin 2013, dûment signée par AVII et la Société (la «Convention de Transfert»), que les Actions Apportées ont été transférées à la Société.

D'après le rapport d'évaluation émis le 6 juin 2013 par AVII (le «Rapport d'Evaluation»), la valeur des Actions Apportées, apportées en contrepartie des Nouvelles Parts s'élève à EUR 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros).

La copie du Rapport d'Evaluation, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, et seront soumises avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Parts à AVII.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à deux millions euros (EUR 2.000,000,-) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant, à Monsieur Laurent GODINEAU, ou à tout autre employé de la société Quilvest Luxembourg Services ayant son siège social à 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER, établie à l'Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7745. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082333/187.

(130101528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Eur@fnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.627.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Tenue Extraordinairement au siège social, le 8 avril 2013 à 14.00 heures.

Démission de Monsieur Frédéric Otto avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013082308/15.

(130101329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Alleray S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

Decision of the sole partner

June 18, 2013

The sole Partner decides to appoint PriceWaterhouseCoopers, société coopérative, registered at RCS Luxembourg under the number B-65477 and with head office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company for the audit of the Annual Account as at December 31, 2013.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

Version Française

Décision de l'associé unique

18 juin 2013

L'Associé unique décide de nommer PriceWaterhouseCoopers, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477 et ayant son siège social au 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour la révision des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

Copie certifiée conforme

ALLERAY Sarl

Delphine GUILLOU / Yvan JUCHEM

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013082326/27.

(130102110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Acrelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 165.732.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2013 à Luxembourg

1, rue Joseph Hackin

Résolutions:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Gérants comme suit:

** Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Jacques MANGEOT, 13, allée des Plumassiers, F-77600 Bussy-Saint-Georges

** Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Joseph WINANDY, 19 rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

- JALYNE SA, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-15 8952, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013082348/27.

(130102109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Aksolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 165.769.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2013 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Résolutions:

- Les mandats des Gérants et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Gérants comme suit:

* *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur JALEL SOUISSI, 17, rue Claude Debussy, F-78370 Plaisir

* *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Joseph WINANDY, 19 rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

- JALYNE SA, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-158952, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013082355/28.

(130102108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.252.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juin 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Rolland Berda, né le 3 juin 1980 à Paris, France, résidant au 9, Place de l'Yser, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Madame Aurélie Berda, née le 1^{er} janvier 1977 à Paris, France, résidant au 116-118 avenue des Statuaires, B-1180 Uccle, Belgique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Madame Aurélie Berda, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013088081/26.

(130108575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Standard Life Investments Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.797.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société, en date du 1^{er} juillet 2013:

- qu'il est pris note de la démission de M. Desmond Doran, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2013; et

- que M. Stephen Campbell, résidant professionnellement au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, 088081

Royaume-Uni, est co-opté en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2013 jusqu'à la ratification de sa co-optation par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013088088/18.

(130108572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Strauss Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.521.

—
In the year two thousand and thirteen on the seventh of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares "Strauss Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164521 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated December 20, 2011 under number 3129, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 21, 2012 under number 753.

The meeting is chaired by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Brigitte Martin, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 6, 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at fifty two thousand five hundred one Euro (EUR 52.501,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares) and two different classes of capital contribution account, linked to each class of shares.

2. Conversion of the fifty two thousand five hundred (52.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into fifty two thousand five hundred (52.500) Class A Shares, and one (1) management share all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

3. Conversion of the existing share premium account in the amount of sixty five thousand Euro (EUR 65.000,00) into sixty five thousand (65.000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

4. Conversion of the existing capital contribution account in the amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) into fifty thousand (50.000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

5. Subsequent amendment of the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred sixty five thousand five hundred one Euro (EUR 167.501,00) represented by the following shares:

- one hundred two thousand five hundred (102.500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Class A Shares);

- sixty five thousand (65.000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);

and

- one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (hereinafter, the Management Share).

The Class A and Class B Shares and the Management Share are together referred to as the Shares, and the above listed Class A and Class B Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A or Class B Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13.

The Management Share shall be held by Strauss Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164355, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form."

6. Amendment of article 17 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

« **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit, except as mentioned under (ii) below, shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class A Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account;

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the Company shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class B Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares) and two different classes of capital contribution account, linked to each class of shares.

Second resolution

The meeting resolves to convert the fifty two thousand five hundred (52.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into fifty two thousand five hundred (52.500) Class A Shares, and one (1) management share all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Third resolution

The meeting resolves to convert the existing share premium account in the amount of sixty five thousand Euro (EUR 65.000,00) into sixty five thousand (65.000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Fourth resolution

The meeting resolves to convert the existing capital contribution account in the amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) into fifty thousand (50.000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Fifth resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred sixty five thousand five hundred one Euro (EUR 167.501,00) represented by the following shares:

- one hundred two thousand five hundred (102.500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Class A Shares);

- sixty five thousand (65.000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
and

- one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (hereinafter, the Management Share).

The Class A and Class B Shares and the Management Share are together referred to as the Shares, and the above listed Class A and Class B Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A or Class B Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13.

The Management Share shall be held by Strauss Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164355, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form."

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company's articles of association to be read as follows:

« **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit, except as mentioned under (ii) below, shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class A Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account;

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the Company shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class B Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Strauss Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164521, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 décembre 2011 sous le numéro 3129, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 mars 2012 sous le numéro 753.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Brigitte Martin, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé données le 6 juin 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinquante-deux mille cinq cent un Euro (EUR 52.501,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B) et de deux classes différentes de comptes d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres, chacun lié à chaque classe d'actions.

2. Conversion de cinquante-deux mille cinq cents (52.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en cinquante-deux mille cinq cents (52.500) Actions de Classe A, et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

3. Conversion du compte de prime d'émission, d'un montant de soixante-cinq mille Euro (EUR 65.000,00) en soixante-cinq mille (65.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

4. Conversion du compte d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres, d'un montant de soixante-cinq mille Euro (EUR 65.000,00) en soixante-cinq mille (65.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent soixante-sept mille cinq cent un Euro (EUR 167.501,00) représenté par les actions suivantes:

- cent deux mille cinq cents (102.500) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (les Actions de Classe A);

- soixante-cinq mille (65.000) actions de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Classe B); et

- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (ci-après, l'Action de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A et B et de l'Action de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A et Actions de Classe B listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A ou Action de Classe B est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13.

L'Action de Commandité est détenue par Strauss Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164355, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.»

6. Modification de l'article l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net, excepté celui mentionné sous (ii), sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe A et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés;
- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la Société, sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe B et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B) et de deux classes différentes de comptes d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres, chacun lié à chaque classe d'actions.

Seconde résolution

L'assemblée décide de convertir cinquante-deux mille cinq cents (52.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en cinquante-deux mille cinq cents (52.500) Actions de Classe A, et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le compte de prime d'émission, d'un montant de soixante-cinq mille Euro (EUR 65.000,00) en soixante-cinq mille (65.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le compte d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres, d'un montant de soixante-cinq mille Euro (EUR 65.000,00) en soixante-cinq mille (65.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent soixante-sept mille cinq cent un Euro (EUR 167.501,00) représenté par les actions suivantes:

- cent deux mille cinq cents (102.500) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (les Actions de Classe A);
- soixante-cinq mille (65.000) actions de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Classe B); et
- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (ci-après, l'Action de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A et B et de l'Action de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A et Actions de Classe B listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A ou Action de Classe B est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et
- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13.

L'Action de Commandité est détenue par Strauss Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164355, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.»

Sixième résolution

Modification de l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net, excepté celui mentionné sous (ii), sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe A et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés;

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la Société, sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe B et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cent Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013088090/336.

(130108323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Twist Beauty International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.491.

Par résolutions signées en date du 25 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de tous les administrateurs, à savoir:

- Clarence Terry, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats Unis;

- Lynn Skillen, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats Unis;

- Noëlla Antoine, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Anita Lyse, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Isabelle Arker, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013087022/24.

(130107259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.025.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2012 à 12.00 heures, tenue à l'Hôtel Vier Jahreszeiten, Allemagne

Remplace le dépôt L120133264 du 30/07/2012

1. L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

- M. Daisuke Idaka, demeurant à Tokyo, Administrateur
- M. Costas N. Los, demeurant à Londres, Administrateur
- M. Hugh Gwyn Williams, demeurant Park view greyfriars road, Cardiff South Glamorgan, Cardiff, UK, Administrateur
- M. Craig F. Harris, demeurant à Aukland, Administrateur

2. Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Johan Hagn-Meincke, demeurant 3, Hultmannsvej, DK-2900 Hellerup, Administrateur
- Alain Le Guillard, demeurant 35, rue Singer, F-75016 Paris, Administrateur
- Hans Olsen, demeurant à Hamburg, Administrateur
- Craig F. Harris, demeurant à Aukland, Administrateur
- Daisuke Idaka, demeurant à Tokyo, Administrateur
- Costas N. Los, demeurant à Londres, Administrateur
- George Swaine, demeurant à Streat, Sussex, Administrateur
- Hugh Gwyn Williams demeurant Park view greyfriars road, Cardiff South Glamorgan, Cardiff, UK, Administrateur.
- Rory James Cunningham, demeurant Taman, 76A Villa Delle Rose, 257 781 Singapore, Administrateur
- Thomas Preben Hansen, demeurant 11 Keppel Road #10-02 ABI Plaza Singapore 089057
- Hiroshi Suguiru, demeurant 5-1, Otemachi 1 Chome, Chiyoda-Ku TOKYO 100-8108 JAPAN

Leur mandat d'Administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012 clôturés au 31 janvier 2013.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant de la société confié à Ernst & Young S.A. Ce mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012 clôturés au 31 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un Mandataire

Référence de publication: 2013087033/37.

(130106284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Temple Fortune Shipping and Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 27.399.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé Président du Conseil.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
 TEMPLE FORTUNE SHIPPING AND INVESTMENT COMPANY S.A.
 Robert REGGIORI
 Administrateur

Référence de publication: 2013087028/17.

(130106722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.985.605,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

—
 Extrait des résolutions écrites adoptées par les associés en date du 28 juin 2013

Résolutions:

Les associés décident d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil de gérance:

MM Thomas Dewé, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant A;

Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant A;

Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, gérant B;
 Giacinto D'Onofrio, gérant de fonds d'investissements, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, W 1 H 6LR, Londres (Royaume Uni) gérant B.

Réviseur d'entreprises

Grant Thornton Lux Audit SA, 83, Pafebruch L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TCP Lux Eurinvest Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Thomas Dewé

Class A Manager

Référence de publication: 2013087027/28.

(130107328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.999.

—
 EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 24 juin 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a noté la démission de:

- Monsieur Mathieu Vassié (demeurant en France, 17 Cours Valmy, 92987 Paris) avec effet au 29 juin 2012,
- Monsieur Lionel Paquin (demeurant en France, 17 Cours Valmy, 92987 Paris) avec effet au 16 novembre 2012.

1. L'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Jean-Marc Stenger (demeurant en France, 17 Cours Valmy, 92987 Paris),
- Monsieur Olivier Germain (demeurant en France, 17 Cours Valmy, 92987 Paris).

2. L'assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Alexandre Labbe (demeurant en France, 17 Cours Valmy, 92987 Paris),
- Monsieur Benoni Dufour (demeurant au Luxembourg, 15 Op der Sank, L-5713 Aspelt),
- Monsieur Lionel Erdely (demeurant aux Etats-Unis d'Amérique, 1251 Avenue of the Americas, New York, NY-10020),
- Monsieur Lior Segev (demeurant aux Etats-Unis d'Amérique, 1251 Avenue of the Americas, New York, NY-10020).

3. L'assemblée a ré-élu Deloitte Audit, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social se situe a Luxembourg, 560 Rue de Neudorf L-2220, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour The Turquoise Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013087016/26.

(130106904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Theophrastus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.685.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a pris acte, d'une part de la démission de sa fonction de président du Conseil d'Administration de M. Fons Mangen et d'autre part de la démission de son mandat d'administrateur de M. Jean-Hugues Antoine.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur et président pour une durée de 4 ans, M. Charles KROMBACH demeurant à 131 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013087035/17.

(130107609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Thaleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087032/9.

(130107078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Tromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.140.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011 qui se tiendra extraordinairement en 2013:

- Monsieur Marco SCALDAFERRI, administrateur de sociétés, demeurant à 44 Via Labicana, I-00184, Rome, Italie.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011 qui se tiendra extraordinairement en 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2013

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013087049/28.

(130107094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

TMD Friction Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.565.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la société prises en date du 7 juin 2013

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société tenue le 7 juin 2013 à Luxembourg, l'actionnaire a décidé de renommer, avec effet du 7 juin 2013, les membres du conseil d'administration de la Société (le Conseil de Gérance), pour un mandat indéterminé.

Par conséquent, à compter du 7 juin 2013, le Conseil de Gérance de la Société sera composé des membres suivants:

- John Hudson (Gérant disposant de la signature A);
- Malcolm Hartland (Gérant disposant de la signature A);
- Stefan Günnewig (Gérant disposant de la signature B); et
- Mark Pickstone (Gérant disposant de la signature B).

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 juin 2013.

TMD Friction Holdings (Lux) S.a.r.l.
Malcolm Hartland / Mark Pickstone

Référence de publication: 2013087042/20.

(130106958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Victory (Orange) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 168.549.

In the year two thousand and thirteen, on the third of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) VCP Holdings I (Suisse) S.à r.l., a Swiss private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at Chemin des Tuileries 15, 1212 Grand-Lancy, Switzerland, and registered with the Commercial Register of Geneva (Registre du Commerce de Genève) under registration number CH-660-1472010-6, represented by James Murphy, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

2) YoYaYa Investments B.V., a Dutch private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) with its registered office at Gulden Hoeve 42, 3451 TG Vleuten, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Central Netherlands under registration number 30.208.863, represented by James Murphy, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, and

2) Simon Norris, a British private individual, born in Bury St. Edmunds (England) on April 10, 1978, professionally residing at 29 St Stephens Gardens, London, W2 5NA, the United Kingdom, represented by James Murphy, attorney-at-law, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed parties are the partners of "Victory (Orange) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, with registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730, registered with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under number B 168.549, incorporated on April 6, 2012 by a deed of the above notary and published in the Memorial C, number 1445 on June 11, 2012 (the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital of the Company requested the notary to draw up the following:

Resolution

The partners resolve to amend and restate article 10 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 10.** No creditors of the Partners may for any reason seize any assets of the Company in respect of the Partner's own indebtedness".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof this deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) VCP Holdings I (Suisse) S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit Suisse, ayant son siège social au 15 Chemin des Tuileries, 1212 Grand-Lancy, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660-1472010-6, ici représentée par James Murphy, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

2) YoYaYa Investments B.V., une société à responsabilité limitée soumise au droit hollandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social au 42 Gulden Hoeve, 3451 TG Vleuten, Pays-Bas, immatriculée à la chambre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 30.208.863, ici représentée par James Murphy, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, et

2) Simon Norris, une personne physique de nationalité britannique, né à Bury St. Edmunds, Angleterre, le 10 avril 1978, resident professionnellement au 29 St Stephens Gardens, Londres, W2 5NA, Grande-Bretagne, ici représentée par James Murphy, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci. Les sociétés comparantes prénommées sont les propriétaires des parts sociales représentant la totalité du capital social de Victory (Orange) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.549, constituée par un acte daté du 6 avril, 2012 et reçu par le notaire Maître Francis Kessler, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C sous le numéro 1445, le 11 juin 2012 (la «Société»).

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Aucun créanciers des Associés ne peut saisir les actifs de la Société en raison des propres dettes des Associés.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Howald Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes. L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087067/88.

(130107068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

United Re (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.758.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, 534 rue de Neudorf, le 17 juin 2013

L'Assemblée reconduit:

M. David JOHNSON, Mlle Janet SAIRSINGH, M. Lambert SCHROEDER en tant qu'Administrateur,

L'Assemblée nomme comme Administrateur:

M. Michael LUSK, demeurant professionnellement 4666 Faries Parkway, Decatur, Illinois 62526, Etats-Unis d'Amérique,

M. David TAYLOR, demeurant 5 Frant Court, Tunbridge Wells, TN3 9DW Kent, Royaume Uni,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

M. Michael LUSK est nommé Président du Conseil d'Administration.

PRICEWATERHOUSECOOPERS est nommée réviser indépendant de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Pour la Société UNITED RE (EUROPE)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087063/19.

(130107476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Ternium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

(1) L'Assemblée générale annuelle statutaire tenue le 2 mai 2013, au siège social de la société, 29 Avenue de la Porte-Neuve, à Luxembourg a (re) nommé les personnes suivantes au conseil d'administration de la société jusqu'à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

M. Ubaldo Aguirre, né à Cordoba, Argentine, le 2 septembre 1948, résident à Avenue Corrientes 222, 2^{ème} étage, C1043 AAP, Buenos Aires, Argentine

M. Roberto Bonatti, né à Milano, Italie, le 11 décembre 1949, résident à Avenue Leandro N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine

M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résident à Avenue Leandro N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Pedro Pablo Kuczynski, né à Lima, Pérou, le 3 octobre 1938, résident à 2665 South Bryshore, suite 714, Miami 33133, Floride, USA.

M. Adrian Lajous Vargas, né à Mexico City, Mexique, le 14 décembre 1943, résident à Colegio 620, Jardines del Pedregal, 01900 México D.F., Mexique.

M. Bruno Marchettini, né à Piazenza, Italie, le 12 septembre 1941, résident à Via Dante 25, San Quirico d'Orcia, Siena, Italie.

M. Gianfelice Rocca, né à Milano, Italie, le 2 mars 1948, résident à Via Moterosa n. 93 - Milano, Italie.

M. Paolo Rocca, né à Milano, Italie, le 14 octobre 1952, résident à Avenue Leandro N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Daniel Agustín Novegil, né à Buenos Aires, Argentine, le 1 juillet 1952, résident à Avenue Leandro N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

(2) L'assemblée a nommé M. Daniel Agustín Novegil administrateur délégué à la gestion journalière de la société société jusqu'à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

(3) L'assemblée a nommé la société PriceWaterhousesCoopers, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme reviseur d'entreprises agréée de la société jusqu'à l'assemblée générale annuel statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 Juin 2013.

Pour Ternium S.A.

Alicia Alvarez

Référence de publication: 2013087030/35.

(130106675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Venus GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.762.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087071/30.

(130107002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2013

Par lettre du 19 juin 2013 Monsieur Gregory J. Dart a démissionné de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale décide de réélire tous les autres administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Monsieur Gregor DALRYMPLE, administrateur, demeurant 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Monsieur Jacques LOESCH, administrateur et président, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

3. Monsieur Tom LOESCH, administrateur, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

4. Monsieur Winston BOW, administrateur, demeurant 25, Astor Avenue, CDN -M4G 3M1 Toronto, Ontario;

5. Monsieur Kenneth W. McCARTER, administrateur, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario;

6. Monsieur Alain STEICHEN, administrateur, demeurant 2, rue Peternelchen, bâtiment C étage 2, L-2370 Howald. L'assemblée générale décide de réélire KPMG Audit, Luxembourg, comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIHSA HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013087088/24.

(130107009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

LHW S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.305.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE TWENTIETH DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-on-Attert.

There Appeared:

Mr Hans WIRTZ, Waste Broker, born in Köln on 14 September 1967, residing professionally in Rosenhügel 1, D-51143 Köln (D),

here duly represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal on 9 June 2013, which proxy will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which it intends to organize.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial) under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "LHW S.A.- SPF".

Art. 2. The registered office is fixed in the Municipality of Mamer.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying

instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of any other company, within the meaning of the SPF Law.

The Company shall not have any commercial activity and is not entitled to directly hold any real estate property.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 89,000.00 (eighty nine thousand euros) consisting of 89,000.00 (eighty nine thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The board may be composed by two or more directors A and one or more directors B elected by the General Meeting of Shareholders. The directors A need to be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the place and time indicated in the convening notice or such other place as indicated in the convening notice.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues. In the event however directors A and directors B have been appointed, any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one (1) director A and at least one (1) B director (which may be represented). If a quorum is not obtained the directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at the meeting of the board of directors. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iii) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

If the board of directors is composed by directors A and director(s) B, the company shall be bound by the joint signatures of at least one director A and at least one director B.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director, but only within the limits of such power.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the second day of the month of June at 11 a.m..

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial).

Transitional dispositions

The first period begins on the date of incorporation until December 31, 2013.

The first annual general meeting will meet on the second day of the month of June 2014.

Subscription - Liberation

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all the shares representing the entire share capital of EUR 89,000.00 (eighty nine thousand euros).

All these shares have been fully paid by cash payments, so that the sum of EUR 89,000.00 (eighty nine thousand euros) is now at the disposal of the company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, which certifies it.

Verification

The undersigned notary declares that the conditions provided by Article twenty-six (26) of the Act of August 10, 1915, as subsequently amended and expressly achievement.

Costs

The amount, approximately at least, costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever, which the company incurs or which are charged to him by reason of its constitution, is approximately EUR 1,400.00.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The number of directors is set to 3 (three).
2. Were elected as directors:

Directors A

- MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933 with permanent representative: Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B

- Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

Director B

Mr Hans WIRTZ, Waste Broker, born in Köln on 14 September 1967, residing professionally in Rosenhügel 1, D-51143 Köln (D),

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one director A and at least one director B, in compliance with article 12 of these articles.

3. The mandate of the directors and the Chairman of the Board is fixed at six (6) years and will end at the Annual General Meeting to be held in 2018.

4. The company named CAC Service S.A. a company having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915, is appointed as statutory auditor in charge approved the revision of company accounts. The mandate of the statutory auditor shall be six (6) years and will culminate at the annual general meeting to be held in 2018.

5. The registered office of the company is fixed at 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen (Municipality of Mamer).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

And after been read to the person appearing, known to the notary by its name, surnames, civil status and residence, the person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT DU MOIS DE JUIN.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A Comparu:

Monsieur Hans WIRTZ, Waste Broker, né à Cologne (D) le 14 septembre 1967, demeurant professionnellement à Rosenhügel 1, D-51143 Cologne (D),

ici dûment représenté par Monsieur Thierry STAS, expert-comptable, demeurent professionnellement à Capellen (Luxembourg),

en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 9 juin 2013, laquelle procuration restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF en abrégé) qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de «LHW S.A.- SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion de toute société, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale et n'est pas autorisée à détenir directement des propriétés immobilières.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 89.000,00 (quatre-vingt-neuf mille euros) représenté par 89.000,00 (quatre-vingt-neuf mille) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Le conseil peut être composé de deux ou plus administrateurs A et de un ou plus administrateurs B nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les administrateurs A devront être résidents au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Les réunions du conseil se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation ou à tout autre endroit à être indiqué dans la convocation.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Toutefois, dans l'hypothèse où des administrateurs A et des administrateurs B ont été nommés, toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs incluant au moins un administrateur A et au moins un administrateur B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion

journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si le conseil d'administration est composé d'administrateurs A et d'administrateur(s) B, la société sera engagée par les signatures conjointes d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jour du mois de juin à 11 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième jour du mois de juin 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 89.000,00 (quatre-vingt-neuf mille euros).

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 89.000,00 (quatre-vingt-neuf mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.400,00.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs A

- MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933 avec comme représentant permanent: Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

- Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

Administrateur B

Monsieur Hans WIRTZ, Waste Broker, né à Cologne (D) le 14 septembre 1967, demeurant professionnellement à Rosenhügel 1, D-51143 Cologne (D),

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B, en conformité avec l'article 12 des présents statuts.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à six (6) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

4. La société CAC Service S.A. ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915, est désignée comme Commissaire aux Comptes en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à six (6) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

5. Le siège de la société est fixé au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen (Municipality of Mamer).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels état et demeure, la personne comparante a signée avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juin 2013. Relation: RED/2013/1015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013087817/416.

(130108559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 12 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le siège social de la Société est transféré du 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg, avec effet au 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liberty Properties S.à r.l.

Exeutive Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013087784/16.

(130108793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Anero Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.837.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 19 juin 2013

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Anero Invest S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013081582/16.

(130100824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Ad Vitam Investment, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 178.083.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

Par-devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alpine Trust and Advisory Services LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3411 Silverside Road, Suite 104, Rodney Building, Wilmington, DE, 19810, County of Newcastle, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro de société 5213277,

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination «Ad Vitam Investment».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut financer en accordant des prêts, y compris les fonds à sa disposition provenant d'intérêts sur prêts, et/ou par l'émission de valeurs mobilières, ses filiales, ses entités affiliées et toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. De manière plus générale, elle peut accorder des prêts à toute personne sous réserve de ne pas exercer d'activité réglementée par la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée ou toute autre loi ou règlement applicable. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les actions de la Société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions propres par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la Société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels seront répartis en un ou plusieurs administrateurs de classe A et en un ou plusieurs administrateurs de classe B et qui ne seront pas nécessairement des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la Société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée par son mandataire, déclare souscrire toutes les trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les trente-et-un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille Euros (1.000 EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. La personne suivante est nommée comme administrateur unique:

- Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

- Madame Khrystyna Chugunova, employée, née le 20 décembre 1987, à Kiev, Ukraine, demeurant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société devant être tenue en 2016.

5. Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 2013. Relation: MER/2013/1280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081569/199.

(130101061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082229/11.

(130101465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

bluO Holding F2, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 169.494.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of bluO Holding F2 (the "Meeting") a public limited liability company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B169494, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Carlo Wersandt, in replacement of the undersigned notary, dated 13 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1803 of 18th July 2012 (the "Company").

The Meeting elects as chairman Mr. Rüdiger Sailer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

who appoints as secretary Ms. Joanna Kuciel, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Karolina Richard, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

II. The chairman declares that 100% of the share capital is either present or duly represented. The Meeting declares to explicitly waive the convening requirements.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of Article 19 - Auditor and of Article 21 - Annual accounts of the articles of association of the Company;
2. Appointment of the Statutory Auditor of the Company;
3. Miscellaneous.

After deliberation, the sole Shareholder decided to adopt the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to modify Article 19 - Auditor of the Company's articles of association that will henceforth read as follows:

« **Art. 19. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause."

Second resolution

The Shareholder resolves to modify Article 21 - Annual accounts of the Company's articles of association that will henceforth read as follows:

« **Art. 21. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the sole director of the Company or, as the case may be, the board of directors of the Company will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholder(s) of the Company, the sole director of the Company or, as the case may be, the board of directors of the Company will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) or, where required by law, to the independent external auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual general meeting of shareholder(s) of the Company, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the board of directors of the Company and of the statutory auditor(s) or the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours."

Third resolution

The Shareholder resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B144338 as the Company's statutory auditor for the time period ending with the ordinary general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2013.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am elften Juni.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der bluO Holding F2 (die „Versammlung“) statt, einer Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B169494, gegründet gemäß Urkunde des Notars Carlo Wersandt, in Vertretung des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1803 vom 18.07.2012 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Joanna Kuciel, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Protokollführer der Versammlung.

Die Versammlung ernennt Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg zum Stimmzähler der Versammlung.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Verwaltungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

II. Der Vorsitzende stellt fest, dass das gesamte Gesellschaftskapital von der Gesellschaft vertreten ist und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig beraten.

III. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Artikels 19. Wirtschaftsprüfer und Artikel 21. Jahresabschluss der Gesellschaftssatzung;
2. Ernennung des Rechnungsprüfers;
3. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 19. Wirtschaftsprüfer der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 19. Rechnungsprüfer / Wirtschaftsprüfer.** Die Handlungen der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer (commissaire(s) aux comptes) überwacht oder, falls gesetzlich vorgeschrieben, durch einen unabhängigen externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé). Der Rechnungsprüfer wird für eine Zeitspanne von nicht mehr als sechs (6) Jahren ernannt und kann wiederernannt werden.

Die Generalversammlung der Aktionäre wählt den oder die Rechnungsprüfer und entscheidet wie viele Rechnungsprüfer die Gesellschaft hat, deren Entlohnung und Mandatsdauer. Der oder die Rechnungsprüfer kann / können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre jederzeit auch ohne Angabe von Gründen abberufen werden.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 21. Jahresabschluss der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 21. Jahresabschluss.** Jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres setzt der Verwaltungsrat beziehungsweise der alleinige Verwaltungsrat den Jahresabschluss der Gesellschaft in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form auf.

Spätestens ein Monat vor der jährlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat beziehungsweise der alleinige Verwaltungsrat dem Rechnungsprüfer beziehungsweise dem Wirtschaftsprüfer die Bilanz der Gesellschaft, die Gewinn- und Verlustrechnung, seinen Bericht und etwaige andere, von Gesetzes wegen vorgeschriebene Dokumente vor, der daraufhin seinen Bericht erstellt.

Spätestens fünfzehn (15) Tage vor der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre werden die Bilanz der Gesellschaft, die Gewinn- und Verlustrechnung, der Bericht des Verwaltungsrats, der Bericht des Rechnungsprüfers beziehungsweise des Wirtschaftsprüfers und andere gesetzlich vorgeschriebene Dokumente am Sitz der Gesellschaft zur Einsicht der Aktionäre während den normalen Geschäftszeiten aufgelegt.“

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144338, zum Rechnungsprüfer bis zur Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Kosten

Die Kosten im Rahmen der gegenwärtigen Urkunde werden auf EUR 1.500.-geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch in Wort und Schrift beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst und nachfolgend ins Deutsche übersetzt wurde; auf Antrag derselben Partei soll im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung des Textes die englische Version maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER, J. KUCIEL, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27652. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. Juni 2013.

Référence de publication: 2013082943/141.

(130103194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Algohal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.101.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081598/11.

(130101414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 142.844.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085275/9.

(130105730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

exceet Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085265/9.

(130106312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.928.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085277/9.

(130105400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085281/9.

(130105820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2013

- la démission de Madame Chantai MATHU de son mandat d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration est acceptée avec effet à la date de la présente Assemblée

- la démission de Monsieur Etienne JOANNES de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet à la date de la présente Assemblée

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, né le 2 juin 1972 à Metz (France), résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg est nommé Administrateur en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale 2016.

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale 2016.

Référence de publication: 2013085303/18.

(130105118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Alma Santa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.299.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085310/9.

(130105166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.616.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085321/9.

(130106453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.473.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085320/9.

(130105379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.608.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085322/9.

(130105360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.605.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085323/9.

(130105342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.771.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085319/9.

(130105387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.894.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085324/9.

(130106466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.767.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085318/9.

(130105367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Ariodante, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085332/9.

(130105408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Awoyce, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085345/9.

(130106073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.
